



Liquidation divorce question

Par **andre**, le **02/10/2011** à **14:04**

Bonjour,

Il y a 4 ans et de demi, le juge a prononcé une ordonnance de non conciliation, a la suite du départ de mon ex epouse de notre domicile commun. Il m'a laissé la garde de ma fille, je renoncé a la pension alimentaire.

Durant ce temps, nous avons vendu une maison et avons partagé le montant de la plus value. Aujourd'hui, elle revient "la fleur au fusil" me disant qu'elle veut sa part de la maison dans laquelle je vis avec ma fille pour laquelle je continue de payer les traites, et qu'elle veut liquider et partager l'ensemble de ce qu'on a. Elle a donc fait le necessaire auprès d'un notaire pour faire un etat liquidatif.

J'aimerais savoir si je peux contester cet etat liquidatif qui sera forcément injustement calculé car l'argent de la maison vendue est refundu, sachant qu'elle a deja dépensé sa part.

J'aimerais savoir quelles sont les décisions prises par le juge en général dans de telles circonstances.

je vous remercie par avance

Par **mimi493**, le **02/10/2011** à **17:17**

Si la maison est un bien de la communauté, elle a droit à sa part, évidemment mais lors du divorce, manifestement, le divorce n'a pas été prononcé

[citation]etat liquidatif qui sera forcément injustement calculé car l'argent de la maison vendue

est refondu[/citation] ???